



AVIS CFE-CGC SUR LA REORGANISATION DU SERVICE SANTE AU TRAVAIL DU MANS
CSEE 19 et 20 JANVIER 2021

Le Service de Santé au Travail Autonome du Mans est un sujet riche en problématique.

Les représentants CFE CGC souhaitent développer, de façon claire et concise, ce en quoi ce projet n'est pas admissible.

D'ailleurs, est-ce réellement un projet ? En effet, l'examen de la situation a révélé que, sans consultation ni même information des instances de représentation du personnel, l'organisation était déjà mise en pratique. Nous trouvons regrettable que cette nouvelle organisation n'ait pas été présentée avant le CSEE extraordinaire du 14 décembre 2020, qui s'est déroulé en présence de l'Inspection du travail.

Nous prôtons des échanges constructifs. Aussi si la Direction estimait que la période de septembre à décembre 2020 était propice à un test, et nous avait consultés dès le départ en mobilité d'un des deux médecins composant le service, nous aurions été à même de l'entendre.

Qui plus est, le fonctionnement pendant cette période dite « de test » était manifestement en contradiction avec l'agrément en cours.

Sur la forme, cette réorganisation est donc des plus contestables. Malheureusement, sur le fond, le bât blesse plus encore.

Le service sera désormais composé d'un médecin unique et de quatre infirmiers. Dans la présentation faite aux élus, il est mentionné « qu'un médecin du travail en service autonome suit en moyenne 1500 à 2000 salariés » tandis qu'un médecin en service inter-entreprises en suivrait « environ 5000 avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire ». Or, en l'espèce, il est bien question d'un service autonome. L'effectif réel qui serait suivi avec la nouvelle organisation serait de 3650 salariés soit très largement au-dessus de la norme pour un service autonome.

Cet état de fait nécessitera d'ailleurs de formuler une nouvelle demande d'agrément.

A noter que le médecin qui continuera d'exercer dans cette nouvelle organisation est à temps partiel. Le temps partiel n'est, bien sûr, pas un problème en soi. Cependant, et concrètement, comment peut-on valablement penser qu'on pourra faire plus (plus grande réactivité et capacité à répondre) avec moins (1 médecin au lieu de 2) ?

L'épisode COVID nous a démontré tous les « bienfaits » de cette logique purement comptable lorsqu'elle est plaquée sur la gestion des structures hospitalières.

La CFE-CGC craint fortement une dégradation du suivi médical des salariés du Mans et du diagnostic des pathologies liées au travail.

Il est prévu que les infirmiers procèdent désormais à des entretiens ce qui peut sembler être un enrichissement de fonctions. Pour autant, nous n'avons aucun indicateur nous permettant de savoir si la formation adéquate a bien été suivie et si la charge a bien été adaptée pour ces collaborateurs.

Quant à l'argument qui sous-entendrait qu'à défaut d'une telle organisation, c'est le système du service autonome qui serait remis en cause au profit de l'inter-entreprises, il ne nous convainc pas non plus. Une société comme Covéa peut et doit faire mieux quand il s'agit d'évoquer la santé au travail.

Les choses sont claires pour la CFE-CGC : Covéa doit obtenir un agrément pour son service autonome. Et pour cela, Covéa doit s'en donner les moyens.

L'organisation présentée ne nous satisfait pas et nous renouvelons notre proposition de participer plus en avant à des réflexions sur le sujet. Dans l'attente, nous donnons un avis défavorable.